

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020**

L'an deux mil vingt et vingt-six du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, BUREAU, LHOMMEAU, MÉGRIER, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, BICHON, CALLOGNE, SAVARY, TANGUY, FUMOLEAU.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Nadine BUREAU

DATE DE CONVOCATION : 18/05/2020

1 – ÉLECTION DU MAIRE : (copie intégrale du procès-verbal annexée au registre)

Monsieur POISBELAUD Eric, par 10 voix et 1 bulletin blanc est élu au 1^{er} tour de scrutin et immédiatement installé dans ses fonctions

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil de bien vouloir procéder à la suite de l'installation de la municipalité

2 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur POISBELAUD Eric, Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de 30 % de l'effectif de la municipalité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide de fixer à : deux le nombre d'adjoints.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020

3 – ÉLECTION DES ADJOINTS : (copie intégrale du procès-verbal annexée au registre)

Sont élus, au premier tour de scrutin:

Mme BUREAU Nadine, est élue première adjointe par 10 voix et 1 bulletin blanc.

Mme FOVET Marie-Christine est élue 2ème adjointe, avec 10 voix et 1 bulletin blanc.

4 – FIXATION DES INDEMNITÉS ALLOUÉES :

La Municipalité, après avoir pris connaissance des dispositions relatives aux indemnités du Maire, et des adjoints, décide de procéder au vote des dites indemnités à compter de l'installation du conseil municipal pour le maire et à compter de la prise d'arrêté de délégation de fonctions pour les adjoints.

Le taux maximal autorisé est fixé par rapport à l'indice terminal de la fonction publique :

- M. Le Maire : 25.5 %
- Chacun des adjoints : 9.90 %

Compte-tenu des méthodes d'organisation des tâches prévues par le maire et adjoints, il est proposé à l'assemblée de voter les indemnités en appliquant les taux suivants à l'indice brut 1027 :

- M. Le Maire : 19.80 %
- Chacun des adjoints : 9.90 %

Le total proposé est donc de 39.60 % de l'indice 1027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord quant aux calculs des indemnités aux taux proposés et détaillés ci-après :

POISBELAUD Eric	Maire	19.80 % IB 1027
BUREAU Nadine	1 ^{er} Adjoint	9.90 % IB 1027
FOVET Marie-Christine	2 ^{ème} Adjoint	9.90 % IB 1027

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020****5 – DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE :**

Le conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au maire (art. L 2122-22 du CGCT). Ces délégations de pouvoir facilitent et accélèrent la gestion de la commune.

En vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal donne délégation au Maire pour les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020****6 – INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de procéder à l'installation des commissions municipales.

Sont élus, les conseillers municipaux suivants :

- **FINANCES** : Éric POISBELAUD, Nadine BUREAU, Marie-Christine FOVET, Christophe SAVARY, Marie-Florence MÉGRIER, Sébastien CALLOGNE, Dominique TANGUY
- **VOIRIE – SIGNALISATION** : Sébastien CALLOGNE, Christophe SAVARY, Sébastien BICHON, Éric POISBELAUD
- **AMÉNAGEMENT VILLAGES – FLEURISSEMENT** : Nadine BUREAU, Jérôme FUMOLEAU, Géraldine LHOMMEAU, Marie-Christine FOVET, Marie-Florence MÉGRIER, Sébastien BICHON
- **BATIMENTS COMMUNAUX – CIMETIERES – AIRE DE LOISIRS** : Marie-Christine FOVET, Dominique TANGUY, Nadine BUREAU, Marie-Florence MÉGRIER
- **GESTION SALLE DES FÊTES** : Éric POISBELAUD, Nadine BUREAU, Marie-Christine FOVET, Géraldine LHOMMEAU
- **MATERIELS** : Éric POISBELAUD, Christophe SAVARY, Sébastien BICHON, Jérôme FUMOLEAU, André JEAN
- **AFFAIRES SCOLAIRES** : Stéphanie DALSTEIN, Éric POISBELAUD, Nadine BUREAU, Jérôme FUMOLEAU
- **ANIMATIONS – LOISIRS – COMMEMORATIONS** : Stéphanie DALSTEIN et l'ensemble du Conseil Municipal
- **SÉCURITÉ (DECI, Bâtiments)** : Marie-Christine FOVET, Nadine BUREAU, Sébastien CALLOGNE
- **PERSONNEL COMMUNAL** : Éric POISBELAUD, Nadine BUREAU, Marie-Christine FOVET, Dominique TANGUY

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020**

- **PROJETS STRUCTURANTS** : Dominique TANGUY, Éric POISBELAUD, Sébastien CALLOGNE, Sébastien BICHON, Jérôme FUMOLEAU

- **COMMUNICATION** : Éric POISBELAUD, Gary SHORTHOUSE

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Il y a lieu de proposer au directeur des services fiscaux une liste de 24 personnes inscrites au rôle des contributions directes (dont 1 doit être domicilié en dehors de la commune).

6 commissaires titulaires et 6 suppléants seront retenus pour constituer cette commission présidée par le Maire. Il s'agit d'une commission consultative appelée à donner son avis sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties.

Le conseil municipal désigne les 24 contribuables suivants pour cette commission :

Bruno BUREAU, Michel FALLELOUR, Jean-Jacques MUREAU, Gérard JAUNAS, André JEAN, Dominique BREGERIE, Yves TARDY, Jean-Paul GROUSSET, Michel DUPIN, James GAUTRON, Christophe SAVARY, Jérôme FUMOLEAU, Jean-Pierre PICHOT, Sébastien BICHON, Patrick DUBRAY, Michel LAURENT, Christophe LHOMMEAU, Allain BICHON, Martine DUFOUR, Stéphanie DALSTEIN, Jacky DURAND, Jean-Louis BOURGEOIS, Jean-Yves MENEZ, Max RENAUD

7 – POINT SUR LES CONTRATS PEC :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat PEC de M. Dany Alain PRIVAT s'achève le 5 juin 2020.

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas renouveler son contrat par :

- 11 voix pour

Monsieur le Maire propose un nouveau recrutement à compter du 6 juin 2020 en contrat PEC. Après en avoir délibéré l'assemblée décide de recruter un nouveau candidat en contrat PEC à compter du 6 juin 2020 par :

- 11 voix pour

Monsieur le Maire est chargé du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	